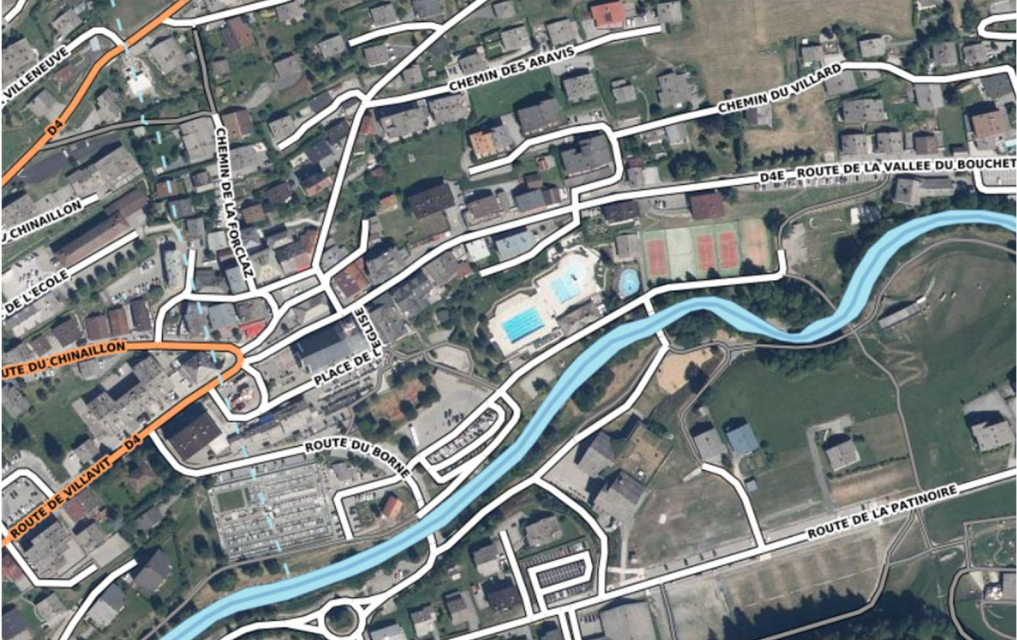
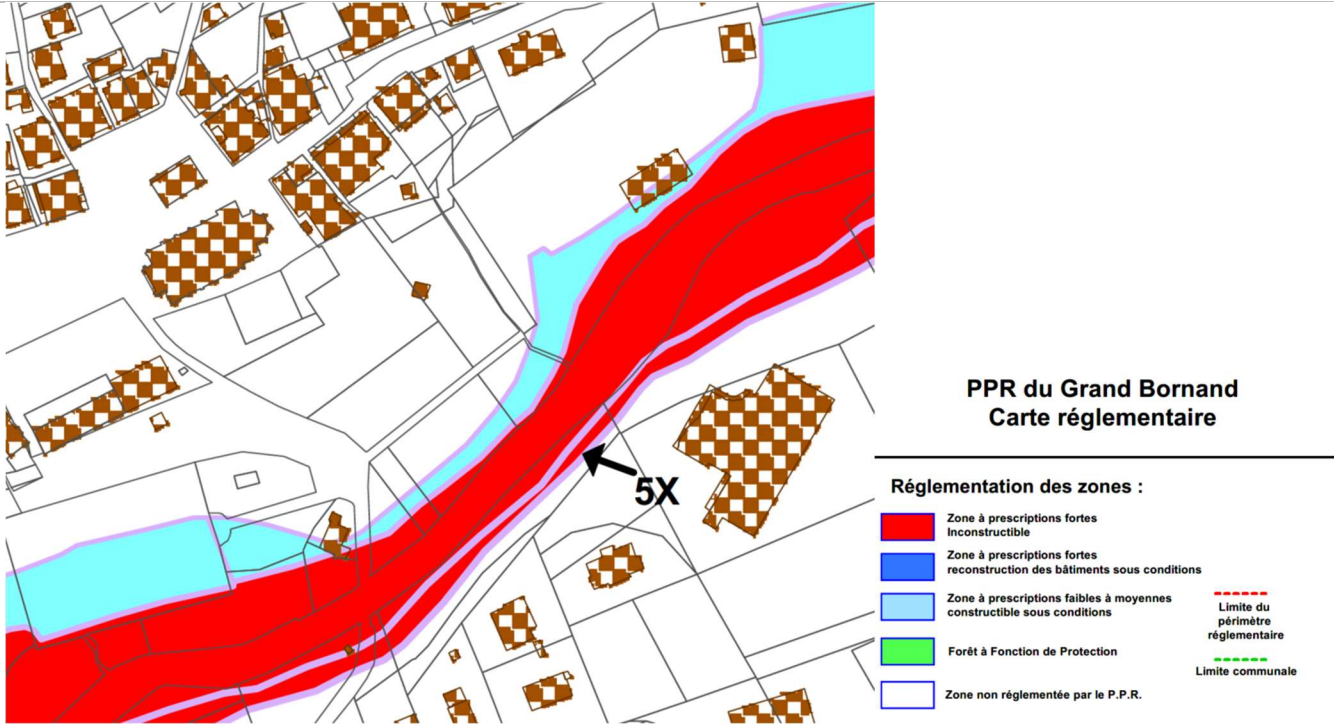


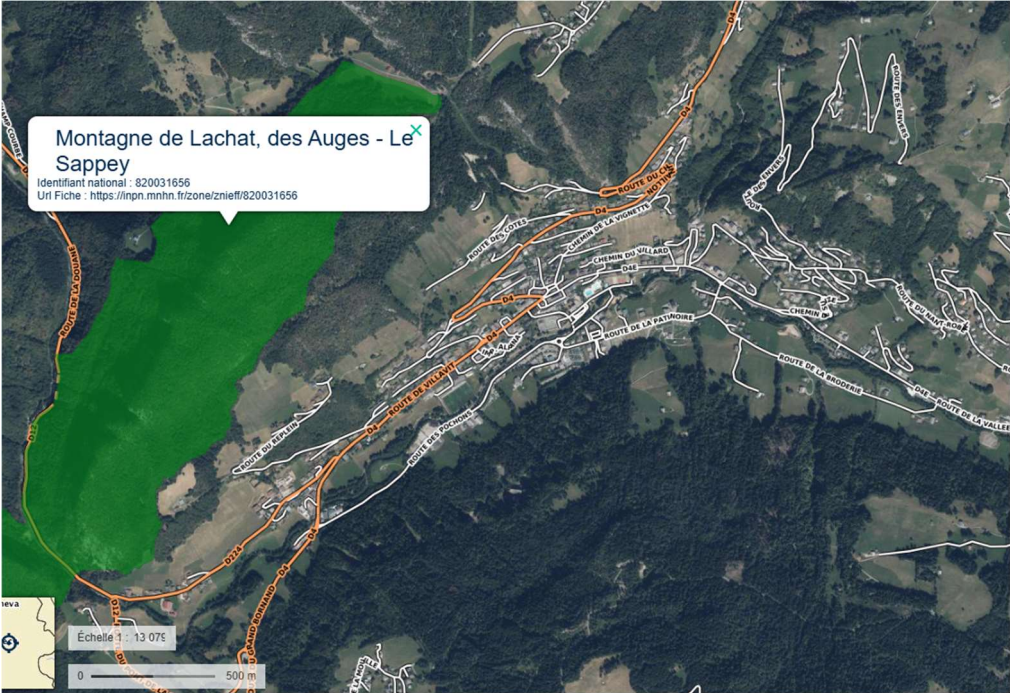
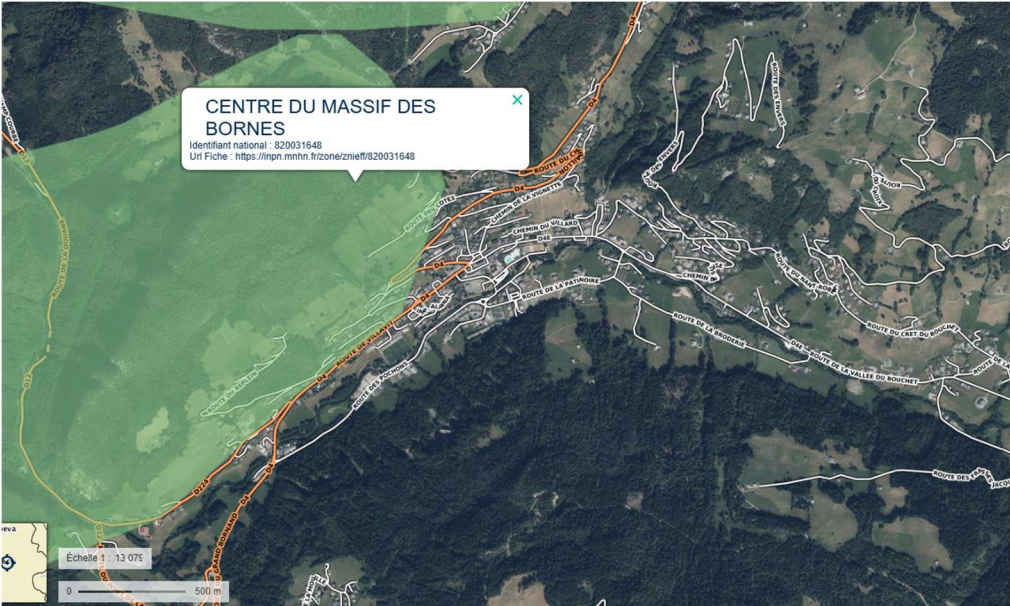
ETAT INITIAL – LE GRAND BORNAND - AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE ET CONSTRUCTION D’UN BATIMENT MULTISERVICES

Thèmes		Constats	Impacts
Contexte physique	Localisation	LE GRAND BORNAND Commune de montagne	Surface de la zone d’étude – 14 540 m² (1,45 ha)
	Occupation du sol	Bâtiments (commerciaux, touristiques, habitations, services), Voies d’accès revêtues, principalement en enrobés Infrastructures d’activité (minigolf), Parking en enrobés Cour d’eau	Imperméabilisation importante du site à l’état existant Projet prévoit la désimperméabilisation et la végétalisation du site
	Précipitations	Moyenne des précipitations 1734 mm/an. https://fr.climate-data.org/europe/france/rhone-alpes/le-grand-bornand-182239/	Le projet intègre une gestion adaptée des eaux pluviales afin de limiter le ruissellement et les rejets vers le Borne.
	Topographie	L’emprise présente une rupture géologique en son milieu formant deux plateaux décomposés de la manière suivante : - Un cœur de village situé entre 915 et 930m composé principalement de bâtiments. - Un espace en contrebas compris entre 905 et 912m aménagé de la cour d’eau « LE BORNE ». - Présence d’un mur de séparation entre les deux paliers. Les accès sont assurés par des voiries et des escaliers.	Le projet prend en compte le contexte topographique dans le maillage végétal et la cohérence des aménagements. Gestion des EP dans les zones de pentes importantes.
	Géologie	Horizon n°1 – remblai de grave sableuse ± limoneuse à limon et éléments anthropiques Horizon n°2 - limon puis grave sableuse ± limoneuse à quelques graves, graviers et blocs : Horizon n°3 - graves sablo-limoneuses (moraine ± altérée)	Essais perméabilité pour infiltration des eaux pluviales Travaux de terrassements pour la nouvelle construction
	Eaux souterraines	Pas dans un périmètre de captage des eaux	/
Risques naturels et technologiques	Eaux superficielles	Cours d’eau du Borne  Cartographie Géoportail	<u>Exutoire des eaux pluviales du projet</u> Dossier loi sur l’eau – rubrique 2150 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles dont la surface du bassin versant est supérieure à 1ha mais inférieure à 20 ha : projet soumis à déclaration <u>Passerelle au-dessus du cour d’eau :</u> Le dossier déclaratif sera compléter d'un porté à connaissance relatif à la réalisation de la passerelle piétonne au dessus du Borne relative à la rubrique 3120 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d’un cours d’eau.
	Inondation	Risque d’inondation par crue torrentielle du Borne PPRN approuvé en 2012 et modifié en 2020.	Zone bleue en limite d’opération sud de l’opération le long du Borne Prise en compte du règlement et des prescriptions.

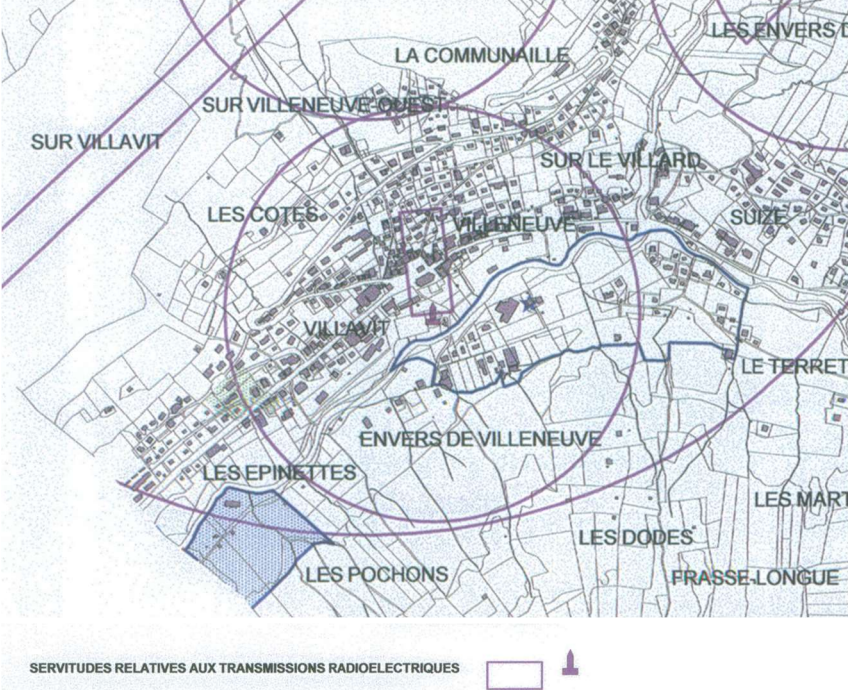
ETAT INITIAL – LE GRAND BORNAND - AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE ET CONSTRUCTION D’UN BATIMENT MULTISERVICES

			
	Avalanche	Risque d’avalanches	Prise en compte du règlement et des prescriptions.
	Mouvement de terrain	Risque torrentiels et mouvement de terrains	Un potentiel risque de cavités est observé le long du Borne
	Sismicité	Zone de sismicité 4 – aléa moyen.	Dispositif constructif à prendre en compte
	Coulée de boues	Pas de coulée de boues	/
	Retrait gonflement des argiles	Risque faible de retrait gonflement	/
	Miniers	Pas de risques miniers	/
	Radon	Risque faible au potentiel radon	/
	Installations classées ICPE	Pas d’installation à proximité de la zone d’étude	/
	Sols pollués	Aucun site industriel répertorié dans la zone d’étude. 7 sites industriels à moins de 500m de notre emprise.	/
	Canalisations de transports de matières dangereuses	Pas de canalisation de transport.	/
Milieu naturel	Zone Natura 2000	Proche des zones Natura 2000  Zone de protection spéciale (ZPS)	Le site d’étude est situé en dehors des périmètres Natura 2000 identifiés. Aucune incidence notable pressentie à ce stade. »

ETAT INITIAL – LE GRAND BORNAND - AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE ET CONSTRUCTION D’UN BATIMENT MULTISERVICES

ZNIEFF	ZNIEFF de Type 1 à 1km – Montagne de Lachat, des Auges – Le Sappey	
		
	ZNIEFF Type 2 à 0.3km – Centre du massif des Bornes	
		
Réserves naturelles	Non concerné	/
Zones humides	Pas de présence de zone humide avérée dans la zone d’étude	A vérifier le long du cours d’eau Le Borne
Inventaire naturaliste réalisés	Etude expertise écologique sur une partie de la zone du projet a été réalisé par AGRESTIS en mars 2025. Les enjeux écologiques tirés de cette expertise : - Présence d’une zone humide en rive gauche du Borne ; - Présence de nombreuses espèces d’oiseaux sur la zone d’expertises dont plusieurs sont des espèces protégés, d’intérêt communautaire, menacés ou vulnérable au niveau national ;	Périmètre de la zone d’expertise à élargir sur l’ensemble de la zone d’étude Analyse des incidences du projet en cours dans le cadre de l’expertise écologique. Pour les travaux de la passerelle : Le dossier déclaratif au titre de la loi sur l’eau sera compléter d'un porté à connaissance relatif à la réalisation de la passerelle piétonne au dessus du Borne relative à la rubrique 3310 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau.

ETAT INITIAL – LE GRAND BORNAND - AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE ET CONSTRUCTION D’UN BATIMENT MULTISERVICES

Urbanisme	Zonage PLU	Cœur du village : zone UA – Zone dense du centre village Partie basse : zone UE – Zone d’accueil des équipements publics Partie longeant le Borne : zone NL – Zone naturelle correspondant aux équipements de loisirs, de sport de plein aire	Zone UA : « secteur cœur de village – place de la grenette » - Secteur d’intérêt paysager à préserver
	Emplacements réservés (ER)	Un sentier inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)	Prise en compte dans le projet d’aménagement du maintien des continuités de circulation piétonne et des usages de randonnée associés.
		Secteur d’intérêt paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme	Prise en compte dans le projet d’aménagement
		Secteur imposant le maintien du linéaire à vocation commerciale existant au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme	Prise en compte dans le projet d’aménagement
	Servitude Utilité publique (SUP)	Servitude transmission radioélectrique 	
	OAP	Non concerné	/
	Histoire et patrimoine	Monuments historiques inscrits : Ferme du patrimoine bornandin (ferme, genier, parcelle, chemin d’accès sis lieu-dit Envers de Villeneuve)	En dehors du rayon de 500 m
		Monuments historiques classés : - Croix de chemin « Hameau de Lormay »	
		Sites inscrits à proximité de la zone : - « Hameau de Chinaillon - Les trésors du hameau de Bois-Bercher - Chalet à l’entrée du hameau de Villavit - Grenier au Nord-Est du chalet - Chalets à proximité de l’oratoire du Clos du Pin et pré sur lequel se trouve cet oratoire »	

ETAT INITIAL – LE GRAND BORNAND - AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE ET CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MULTISERVICES